

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Novembre 2024

Concept de mise en œuvre de la stratégie 2025-2028 de Promotion Santé Suisse

Impressum

Édité par

Promotion Santé Suisse

Renseignements et informations

Prof. Dr Thomas Mattig
Promotion Santé Suisse, Wankdorffallee 5, CH-3014 Berne, tél. +41 31 350 04 04,
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

Numéro de commande

01.0556.FR 11.2024

Cette publication est également disponible en allemand (numéro de commande 01.0556.DE 11.2024).

Télécharger le PDF

www.promotionsante.ch/publications

© Promotion Santé Suisse, novembre 2024

Table des matières

Remarque préliminaire	4
1 Potentiels de synergie	5
1.1 Renforcement de la santé psychique	5
1.2 Regroupement des unités Programmes et Prévention dans le domaine des soins	6
2 Mise en œuvre des lignes directrices	7
2.1 Égalité des chances et compétences en santé	7
2.2 Développement durable	7
2.3 Digitalisation	8
3 Mise en œuvre des activités pour l'atteinte des sous-objectifs des objectifs stratégiques	9

Abréviations

ARPS	Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé
GSE	Gestion de la santé en entreprise
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PAC	Programmes d'action cantonaux
PDS	Prévention dans le domaine des soins
PME	Petites et moyennes entreprises
PSCH	Promotion Santé Suisse

Remarque préliminaire

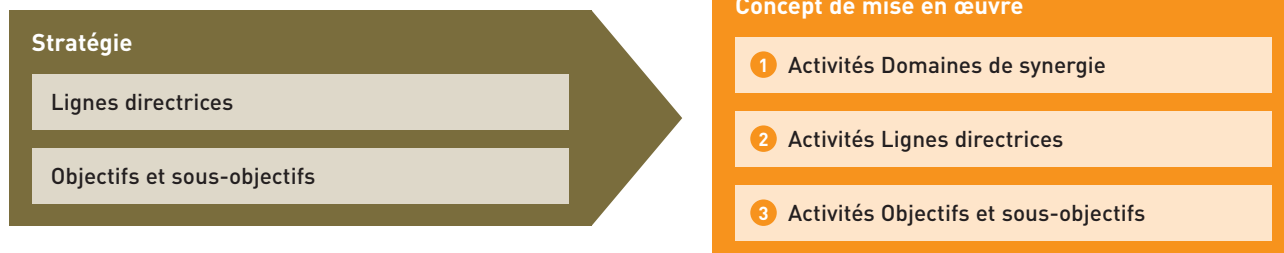
Le concept de mise en œuvre de la stratégie 2025-2028 présente comment la Fondation Promotion Santé Suisse planifie d'atteindre les objectifs stratégiques définis pour la période considérée.

Le présent concept résume les documents de planification internes. Il sert à orienter les partenaires de mise en œuvre de la Fondation sur les activités de celle-ci. Il existe en parallèle un outil digital qui permet à Promotion Santé Suisse de garder une vue d'ensemble des différentes mesures et de vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs.

Le concept de mise en œuvre s'articule autour de trois axes :

- 1 Potentiels de synergie
- 2 Lignes directrices de la stratégie
- 3 Objectifs et sous-objectifs

STRUCTURE DE LA STRATÉGIE ET DU CONCEPT DE MISE EN ŒUVRE ET RELATIONS



1 Potentiels de synergie

Dans sa stratégie 2025-2028, Promotion Santé Suisse a identifié des potentiels de synergie dans deux domaines où il s'agit d'améliorer la cohérence et l'efficacité au cours de la période stratégique. D'une part, la santé psychique, qui joue un rôle central dans toutes les activités de la Fondation, doit être renforcée grâce à une approche transversale. D'autre part, des synergies s'offrent avec le regroupement des deux unités Programmes et Prévention dans le domaine des soins.

1.1 Renforcement de la santé psychique

Un concept consacré à la santé psychique souligne l'importance fondamentale de celle-ci en tant que partie intégrante de l'approche globale adoptée par Promotion Santé Suisse en matière de promotion de la santé. La Fondation joue à cet égard un rôle moteur dans la promotion de la santé psychique en Suisse en se concentrant sur le renforcement des ressources disponibles dans ce domaine, la sensibilisation de la population aux maladies psychiques et les possibilités de bénéficier d'un soutien à un stade précoce.

L'approche transversale en matière de promotion de la santé figure au cœur du présent concept. Elle mise en premier lieu sur le renforcement des ressources, telles que l'auto-efficacité et le soutien social. À cet égard, elle intègre des settings déterminants comme la famille, l'école, le quartier et l'entreprise en vue de créer un environnement favorable à la santé.

À travers ses mesures de soutien, la Fondation couvre actuellement les groupes cibles tout au long de la vie, de la petite enfance jusqu'à un âge avancé. À l'avenir, elle entend développer davantage de projets de prévention indiquée s'adressant aux personnes présentant des problèmes psychiques subcliniques. Ces projets doivent prévenir une évolution grave de la maladie grâce à un soutien précoce.

L'approche transversale permet d'exploiter des synergies entre les programmes et les initiatives afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité des mesures engagées. Citons par exemple l'intégration de projets en matière de santé psychique dans des programmes existants de promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique ainsi qu'une mise en réseau renforcée des acteurs de différents domaines pour une meilleure atteinte des objectifs.

Enfin, le concept thématise la promotion de la santé psychique en cas de crise. Il s'appuie ici sur des expériences faites lors de la pandémie de Covid-19 et esquisse des mesures permettant à la Suisse d'être mieux parée face à de futures crises.

Le concept prévoit des mesures supplémentaires qui viennent consolider l'utilisation effective et efficace des moyens de la Fondation dans le domaine de la santé psychique. Ces mesures seront mises en œuvre dans les années 2025 à 2028.

De plus amples informations figurent dans le [concept publié](#).

1.2 Regroupement des unités Programmes et Prévention dans le domaine des soins

Les deux unités Programmes et Prévention dans le domaine des soins ont été réunies en 2023 pour former la nouvelle unité organisationnelle Programmes et projets dans le but d'exploiter les synergies concernant les mises en œuvre, les connaissances sur les facteurs de protection et de risque ainsi que les groupes cibles et les settings.

La **mise en commun des ressources** vise à canaliser les activités, par exemple :

- Les manifestations réalisées conjointement pour nos partenaires (conférences, webinaires, formations continues, etc.) véhiculent à partir de 2025 la compréhension uniforme adoptée. L'accent est mis sur des thèmes tels que « financement durable », « digitalisation », « qualité des données », « égalité des chances dans les projets soutenus » ainsi que sur des formations continues en gestion des impacts.
- Dès 2027, des mesures/projets thématiquement proches seront reliés entre eux afin de renforcer encore la collaboration au sein et hors de la Fondation.

Diverses mesures contribuent à combiner plus étroitement les travaux des différentes équipes :

- Les groupes de travail internes à la Fondation échangent ainsi régulièrement sur des projets et des mesures et partagent leurs bonnes pratiques sur les thèmes « santé psychique/prévention du suicide », « âge/démence », « surpoids/activité physique/maladies oncologiques » et « groupes cibles vulnérables ».
- Un instrument commun servant à la sélection des demandes de projets PAC et PDS est en outre établi.

Un **langage et un reporting communs** doivent par ailleurs être instaurés :

- À partir de 2025, un document de base avec des présentations graphiques définit les notions et termes essentiels en tant que points de jonction entre les concepts fondamentaux de promotion de la santé et de prévention. Cette mesure permet de faire converger les concepts existants, lorsque cela s'avère pertinent, d'établir un langage commun et de déterminer les compétences.
- Un reporting uniformisé sur les résultats, les chiffres et les faits issus des domaines Programmes d'action cantonaux (PAC), Développement des programmes (DP) et Prévention dans le domaine des soins (PDS) améliore la communication et le pilotage à partir de 2025 du point de vue de l'homogénéité.

2 Mise en œuvre des lignes directrices

Promotion Santé Suisse a défini en tout cinq lignes directrices qui doivent être respectées lors de la mise en œuvre de toutes les mesures visant à atteindre les objectifs stratégiques. Les paragraphes suivants expliquent brièvement comment ces lignes directrices sont intégrées dans le travail quotidien de Promotion Santé Suisse. Les mesures relatives aux lignes directrices «Collaboration et dialogue» ainsi que «Utilisation efficace des moyens» sont abordées dans le [chapitre 3](#) étant donné que celles-ci figurent dans les objectifs et sous-objectifs.

2.1 Égalité des chances et compétences en santé

L'**égalité des chances** est ancrée dans les processus et l'organisation de chaque unité. Elle trouve ainsi son expression dans les conditions-cadres pour les programmes d'action cantonaux, dans les critères d'évaluation pour le soutien de projets PAC, dans le cycle de vie des offres GSE ainsi que dans le Concept pour le soutien de projets PDS.

De nombreuses activités de la Fondation contribuent à renforcer les **compétences en santé**. La Fondation s'engage en outre dans l'Alliance Compétences en santé, où elle entend aussi soumettre à la discussion le plan d'action national sur les compétences en santé mentionné dans la stratégie.

Afin de garantir une vue d'ensemble et la mise en œuvre des thèmes égalité des chances et compétences en santé, l'équipe chargée des relations partenaires de l'unité Relations publiques est responsable de la coordination interne. Les deux autres unités désignent des personnes de contact. Le développement et le suivi des deux thèmes sont ainsi assurés.

2.2 Développement durable

Au début de la période stratégique, le positionnement de Promotion Santé Suisse par rapport au développement durable est clarifié dans un concept séparé. Ce document contient les activités existantes et un plan de mesures visant à intensifier les synergies.

Le concept fixe les thèmes prioritaires suivants :

1. Vue d'ensemble des projets se référant à l'environnement et à la santé

Les initiatives et projets soutenus renvoient aux objectifs de développement durable (ODD) respectifs de l'ONU.

2. Projets et initiatives bénéfiques à la fois pour l'environnement et la santé (co-bénéfiques)

Des projets innovants en matière de co-bénéfices concordant avec les objectifs de la Fondation sont soutenus.

3. Engagement dans des initiatives nationales

Promotion Santé Suisse participe à des alliances et à des consortiums nationaux dans ce domaine.

4. Critères de durabilité dans la politique de l'employeur et dans les activités

La compréhension et les connaissances des collaborateur-trice-s concernant les relations entre environnement et santé sont renforcées. La Fondation favorise ainsi une approche intégrée dans les activités et les décisions. Promotion Santé Suisse se positionne donc comme une entreprise durable.

2.3 Digitalisation

Afin de promouvoir la digitalisation, un plan de mise en œuvre de la stratégie digitale de Promotion Santé Suisse est en cours de réalisation depuis 2024. La stratégie vise à façonner activement la transformation digitale. Sous la devise « Libérer les potentiels », elle offre un cadre pour maîtriser la digitalisation de manière ciblée, agile et centrée sur l'utilisateur.

La stratégie digitale règle le cadre des projets IT et du développement digital, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du travail de la Fondation, le partage des connaissances et des données ainsi que l'exploitation des synergies. La stratégie se concentre sur tous les projets de digitalisation internes et externes de Promotion Santé Suisse, qu'ils soient existants ou nouveaux.

③ Mise en œuvre des activités pour l'atteinte des sous-objectifs des objectifs stratégiques

Pour chacun des cinq objectifs stratégiques de Promotion Santé Suisse, trois sous-objectifs concrétisent comment atteindre ceux-ci au cours de la période stratégique 2025-2028. Les champs d'activité et les activités visant à réaliser les sous-objectifs respectifs sont expliqués ci-après.

01: Les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les personnes vivant en Suisse.

Les programmes d'action cantonaux éprouvés sur les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique dédiés aux groupes cibles des enfants et des jeunes ainsi que des personnes âgées sont poursuivis. Leur possible extension au groupe cible des adultes est testée dans des cantons pilotes.

S01.1: Promotion Santé Suisse accompagne les cantons lors de l'élaboration de nouvelles étapes de leurs programmes d'action conformes aux conditions-cadres définies par la Fondation, en assure la qualité et la mise en œuvre grâce à des prestations appropriées.

La mise en œuvre est assurée dans trois champs d'activité:

1. Élaboration des PAC

Promotion Santé Suisse met des conditions-cadres à la disposition des cantons et fixe des priorités nationales afin d'accompagner ceux-ci dans l'élaboration de leurs programmes. La Fondation soutient par ailleurs les cantons dans la formulation de leurs objectifs et vérifie si les priorités et principes qu'elle a définis sont bien intégrés dans les concepts PAC. À noter ici qu'elle accorde une importance particulière à l'inclusion dans les PAC des mesures et des projets issus de la liste d'orientation.

2. Assurance qualité

La qualité des PAC est assurée par des formations continues régulières, par les entretiens annuels centrés sur la qualité entre les cantons et Promotion Santé Suisse ainsi que par l'évaluation des projets et des programmes. L'assurance qualité est complétée par une gestion ciblée des connaissances de la Fondation, qui propose divers produits aux personnes chargées de la mise en œuvre.

3. Soutien à la mise en œuvre

Une coordination ciblée et l'échange entre les acteurs permettent de renforcer la collaboration et le transfert de connaissances entre les cantons. Des coopérations avec des partenaires sélectionnés et une gestion professionnelle des parties prenantes de la Fondation garantissent que toutes les parties concernées sont impliquées dans la mise en œuvre et que leurs besoins sont pris en compte. Promotion Santé Suisse met par ailleurs à la disposition de ses partenaires de mise en œuvre les produits et services de communication appropriés et organise des échanges d'expériences. Ces mesures sont consignées et priorisées en collaboration avec les cantons et les acteurs importants dans des plans d'action spécifiques aux groupes cibles.

S01.2: Promotion Santé Suisse sélectionne les projets selon le Concept pour le soutien de projets, les accompagne tout au long de leur réalisation et évalue leur mise en œuvre durable dans les cantons. Les projets (efficaces) ainsi évalués sont inscrits sur la liste d'orientation afin d'augmenter le nombre de mesures de bonnes pratiques dans les programmes d'action cantonaux.

La mise en œuvre est assurée dans quatre champs d'activité :

1. Sélection de projets selon le concept

Promotion Santé Suisse met à la disposition des demandeur-euse-s le Concept pour le soutien de projets PAC et un outil digital pour déposer les demandes. Le concept définit les critères et la procédure de sélection pour les trois volets de soutien que sont l'innovation, la multiplication et le soutien d'offres.

2. Accompagnement dans la mise en œuvre des projets

Tous les projets sont accompagnés d'entretiens annuels, d'entretiens de conseil et de formations continues régulières.

3. Coordination et intégration de projets

Les projets sont soutenus par le biais de réunions de réseau et d'entretiens de coordination en vue d'harmoniser les offres. Pour une partie des projets, la contribution apportée vise à les intégrer dans des offres ou structures existantes.

4. Augmentation des mesures de bonnes pratiques dans les PAC

Les projets éprouvés, évalués et faciles à multiplier dans les cantons sont invités à solliciter le soutien d'offres. Si des évaluations externes confirment l'efficacité des projets, ceux-ci peuvent être intégrés dans la liste d'orientation des projets de bonnes pratiques. Cette liste est mise à la disposition des cantons.

S01.3: Promotion Santé Suisse participe au financement de programmes pilotes destinés au groupe cible des adultes, évalue les processus de mise en œuvre et élabore une base décisionnelle pour le financement et l'intégration définitive de ces projets dans les programmes d'action cantonaux à partir de 2029.

La mise en œuvre est assurée dans quatre champs d'activité :

1. Accompagnement dans l'élaboration

En 2024, la Fondation accompagne les cantons dans l'élaboration de leurs concepts afin de créer une base pour la mise en œuvre des programmes pilotes cantonaux.

2. Soutien à la mise en œuvre

En collaboration avec cinq départements cantonaux de la santé, des programmes pilotes sont mis en œuvre entre 2025 et 2028 dans les domaines de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique pour le groupe cible des adultes, en mettant l'accent sur le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité.

3. Évaluation des expériences de mise en œuvre

Les premières expériences faites dans la mise en œuvre de ces programmes pilotes sont évaluées de 2025 à 2026. À cet effet, Promotion Santé Suisse établit un concept pour l'évaluation globale des programmes pilotes afin d'en apprécier, au moyen d'une évaluation concomitante, l'efficacité et les résultats obtenus.

4. Élaboration d'une base décisionnelle

À l'appui de l'évaluation concomitante et des clarifications des questions de financement, une base décisionnelle est établie d'ici 2026, qui vient soutenir à partir de 2029 le processus d'introduction définitive du groupe cible des adultes dans les PAC.

02: Le nombre d'employeur-euse-s sensibilisé-e-s à l'importance de la GSE et qui s'engagent efficacement en faveur de la santé, notamment psychique, de leur personnel est plus élevé.

Pour que les entreprises puissent s'engager efficacement en faveur de la santé psychique de leur personnel, Promotion Santé Suisse met à leur disposition des instruments éprouvés et validés ainsi qu'un réseau de multiplicateur-trice-s.

S02.1: Promotion Santé Suisse met à disposition des connaissances et des offres de qualité adaptées aux destinataires et qui tiennent compte des besoins des PME, des changements sur le lieu de travail et de l'égalité des chances.

La mise en œuvre est assurée dans trois champs d'activité :

1. Mettre à disposition des offres de qualité

Promotion Santé Suisse met à disposition des entreprises en Suisse des offres qui leur permettent de promouvoir et de préserver la santé de leur personnel. La Fondation garantit l'exploitation et la qualité des offres et donne aux entreprises ainsi qu'aux multiplicateur-trice-s les moyens d'utiliser ces offres.

2. Tenir les offres à jour et communiquer de manière adaptée aux destinataires, prendre en compte les besoins des PME et les changements sur le lieu de travail

Les offres GSE sont développées pour mieux atteindre les PME, tout en tenant compte de leurs besoins en termes d'attractivité, de simplicité et d'automatisation. Dans le cadre de ces développements ultérieurs, une attention particulière est apportée aux nouvelles formes de travail et d'organisation. Il s'agit notamment de remanier en conséquence les bases du label « Friendly Work Space », de poursuivre le développement de l'outil Job-Stress-Analysis par rapport aux nouvelles formes de travail et d'organisation et d'orienter davantage Apprentice vers les PME et les nouvelles formes de travail et d'organisation.

3. Prendre en compte l'égalité des chances

Pour ancrer durablement l'égalité des chances dans tous les outils, ce thème a été intégré dans le cycle de vie des produits des offres 2024 et sera systématiquement pris en compte dans le développement ultérieur des offres 2025-2028.

S02.2: Promotion Santé Suisse développe le réseau de multiplicateur-trice-s actif-ve-s afin d'augmenter le potentiel de sensibilisation et de diffusion.

La mise en œuvre est assurée dans trois champs d'activité :

1. Poursuivre le développement du réseau de multiplicateur-trice-s actif-ve-s

Le réseau de multiplicateur-trice-s actif-ve-s est renforcé par une assurance qualité régulière (p. ex. enquêtes auprès des multiplicateur-trice-s) afin d'augmenter le potentiel de sensibilisation et de diffusion au sein des entreprises. En cas de développement ultérieur des offres et des instruments, le réseau existant est doté des moyens nécessaires à leur utilisation. La mise en réseau des multiplicateur-trice-s est aussi encouragée grâce à la réalisation de manifestations correspondantes (journées de consultation) et d'actions communes.

2. Augmenter le potentiel de sensibilisation

Des mesures de sensibilisation directes, telles que des conférences petits-déjeuners thématiques et des GSE Talks nationaux, sont mises en œuvre auprès des entreprises. La Fondation profite en outre de sa participation à des forums GSE régionaux et de ses visites d'entreprises pour sensibiliser ces dernières à une GSE efficace. La Fondation mise aussi davantage sur l'organisation de manifestations communes avec des partenaires stratégiques.

3. Accroître le potentiel de diffusion

Les mesures de sensibilisation permettent d'augmenter en parallèle la diffusion des offres de Promotion Santé Suisse. De plus, la participation à des manifestations importantes de la branche, comme le Festival RH ou le Salon RH, contribue également à accroître le potentiel de diffusion. Les nouvelles offres, telles que celles dédiées aux PME, sont promues de manière ciblée au moyen de campagnes spécifiques et d'activités coordonnées avec les partenaires de Promotion Santé Suisse.

S02.3: Avec son label «Friendly Work Space» et ses bases, Promotion Santé Suisse crée les conditions et la visibilité nécessaires à un engagement efficace en faveur de la gestion de la santé en entreprise.

La mise en œuvre est assurée dans trois champs d'activité :

1. Gestion de l'organe d'octroi neutre

La gestion de l'organe d'octroi du label de qualité «Friendly Work Space» comprend notamment le pilotage du processus d'assessment, assurance qualité comprise, la formation de base et le perfectionnement des assesseur-e-s, l'organisation d'ateliers de résultats et de communication ainsi que la direction du comité consultatif économique.

2. Visibilité, suivi de la clientèle et mise en réseau des entreprises labellisées

Afin d'accroître la notoriété du label et la visibilité des entreprises labellisées, une campagne médiatique nationale est réalisée dans le monde du travail et auprès des personnes actives. Il s'agit de multiplier les effets de synergie avec les autres campagnes de Promotion Santé Suisse en vue d'une plus grande diffusion.

La clientèle du label est suivie de manière ciblée dans le cadre d'un Key Account Management, et la mise en réseau des entreprises labellisées existantes est encouragée à travers diverses manifestations (Community Event, remise de labels).

3. Développement continu

La collaboration avec le comité consultatif économique garantit la qualité du contenu et la pertinence des critères du label. La révision actuelle du label (FWS 3.0) jusqu'à fin 2025 vise à réduire la complexité du label, à l'adapter aux nouvelles formes de travail et d'organisation ainsi qu'à rendre son accessibilité plus simple et plus compréhensible.

03: Les porteur-euse-s de projets de prévention dans le domaine des soins s'engagent en faveur d'une prévention efficace et durable des maladies non transmissibles, des maladies psychiques et des addictions.

Les acteur-trice-s du domaine des soins doivent inciter les patient-e-s à recourir davantage aux offres préventives. En finançant des projets appropriés, Promotion Santé Suisse identifie des approches prometteuses et efficaces qu'elle recommande ensuite pour une mise en œuvre à large échelle.

S03.1: En collaboration étroite avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Promotion Santé Suisse lance des projets spécifiques visant à combler des lacunes dans le traitement des personnes concernées. Elle accompagne en outre la mise en œuvre de ces projets et les évalue.

La mise en œuvre est assurée dans quatre champs d'activité:

1. Lancement de projets thématiques spécifiques

Des projets thématiques spécifiques continuent d'être élaborés en étroite collaboration avec l'OFSP, en tenant compte des projets PDS soumis ou déjà soutenus et en conservant une vision globale. Ils se basent sur les lacunes identifiées dans le système de santé qui nécessitent des actions importantes concernant les facteurs de risque, les tableaux cliniques, les domaines d'intervention, les groupes cibles et les settings en se fondant sur des preuves scientifiques. La définition des thèmes des projets suit un processus standardisé: après que le groupe de travail OFSP/PSCH a déterminé les thèmes en tenant compte des prises de position d'expert-e-s externes, la décision finale du lancement des projets appartient à la Direction de Promotion Santé Suisse.

2. Sélection de projets selon le concept

Pour le dépôt des demandes de projets, Promotion Santé Suisse met à la disposition des demandeur-euse-s le concept actualisé du soutien de projets PDS et l'outil digital amélioré. La sélection et l'évaluation des demandes de projets soumises suivent un processus standardisé: après que le groupe de travail OFSP/PSCH a présélectionné les projets en tenant compte des prises de position d'expert-e-s externes, la décision finale revient à la Direction ou au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

3. Accompagnement dans la mise en œuvre des projets

Promotion Santé Suisse accompagne les partenaires contractuels dès le début du contrat et pendant toute sa durée. Cet accompagnement s'effectue selon un plan structuré comprenant des jalons avec des objectifs spécifiques et prévoit l'établissement d'un rapport annuel ainsi que d'un rapport final au terme du projet. Le soutien aux projets est renforcé grâce à la mise en œuvre d'interventions ciblées et efficaces. L'accompagnement facilite en outre l'établissement de contacts entre les responsables de projet et les acteur-trice-s concerné-e-s en vue d'une éventuelle collaboration.

4. Évaluation de projets

Les projets sous contrat chez Promotion Santé Suisse pour la prévention dans le domaine des soins font l'objet d'évaluations. Celles-ci permettent de vérifier l'atteinte des objectifs, les facteurs de réussite, les obstacles et l'efficacité des projets de prévention. Lorsque cela s'avère indiqué, les critères d'adéquation et d'économie peuvent aussi être évalués pour certains projets, en plus du critère d'efficacité.

S03.2: Promotion Santé Suisse identifie des modèles de bonnes pratiques de la prévention dans le domaine des soins, valorise les connaissances sur leurs facteurs de réussite et les recommande aux parties prenantes en vue de leur diffusion.

La mise en œuvre est assurée dans trois champs d'activité :

1. Identifier des modèles de bonnes pratiques

L'évaluation d'un projet et l'application des nouveaux critères de bonnes pratiques au projet concerné permettent d'identifier les modèles de bonnes pratiques de la PDS. Les facteurs de réussite des projets PDS ont été définis dans un document de travail.

2. Valoriser les connaissances sur les facteurs de réussite

Des évaluations de projet transversales contribuent à valoriser davantage les connaissances tirées des évaluations. Les feuilles d'information et les nouveaux formats, tels que les Policy Briefs, résument les principaux résultats à l'intention des milieux professionnels.

3. Recommander à des fins de diffusion

Promotion Santé Suisse évalue les projets PDS soutenus sur la base de critères et d'indicateurs standardisés. Les connaissances ainsi acquises sont enrichies par les résultats des mandats d'approfondissement sur des thèmes particuliers et préparées pour être mises à la disposition des acteurs. Promotion Santé Suisse identifie les modèles de bonnes pratiques et les prépare en collaboration avec les porteur-euse-s de projets, les acteurs du domaine des soins et les parties prenantes dans l'optique d'une diffusion. Les produits élaborés sont diffusés via les canaux de communication de Promotion Santé Suisse.

S03.3: Conjointement avec l'OFSP et d'autres parties prenantes concernées, Promotion Santé Suisse s'engage en faveur de la diffusion, de l'ancrage et de la mise en place d'un financement durable de projets efficaces de prévention dans le domaine des soins.

La mise en œuvre est assurée dans deux champs d'activité :

1. Diffusion, ancrage et gestion des connaissances

Des bases scientifiques, des recommandations et des exemples de bonnes pratiques sont mis à disposition sous forme de feuilles d'information, de brochures et d'autres documents afin de partager l'expertise actuelle et les expériences tirées de la mise en œuvre des projets PDS. La coordination et l'échange de connaissances sont encouragés par des journées de réseautage régulières, des manifestations en ligne et l'utilisation de plateformes ainsi que par la participation à des séminaires et à des congrès externes.

2. Financement

Durant une phase transitoire dès 2025, les projets de bonnes pratiques bénéficient d'un financement supplémentaire s'ils sont financés à hauteur de 50% au moins par d'autres sources. En outre, les prestations des projets qui peuvent être prises en charge en tant que prestations AOS sont déterminées en collaboration avec la section Prestations médicales de l'OFSP. Par ailleurs, Promotion Santé Suisse propose à des porteur-euse-s de projets trié-e-s sur le volet des conseils sur des modalités et des sources de financement appropriées.

04: Les acteur-trice-s de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.

Promotion Santé Suisse encourage activement les échanges et la collaboration entre les acteur-trice-s dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficace de la promotion de la santé et de la prévention.

S04.1: Promotion Santé Suisse encourage les compétences, le savoir-faire et une compréhension commune chez les acteur-trice-s déterminant-e-s.

La mise en œuvre est assurée dans deux champs d'activité :

1. Promotion des compétences

La promotion des compétences est encouragée par l'organisation et la réalisation de séances, de conférences, d'ateliers et de formations qui visent à transmettre et à développer les connaissances et les aptitudes.

2. Promotion du savoir-faire

Le savoir-faire est favorisé par une gestion rigoureuse des connaissances comprenant des définitions claires des concepts de promotion de la santé et de prévention ainsi que des termes/notions et des textes thématiques importants. Les connaissances recueillies sont transmises aux groupes cibles via différents canaux, tels que des newsletters, des feuilles d'information, des formations et des sites internet.

S04.2: Promotion Santé Suisse coordonne les activités des acteur-trice-s, encourage les échanges et la réalisation de mesures communes. À ce titre, elle promeut aussi la collaboration pour renforcer les compétences en matière de santé et mener des campagnes dédiées à la santé psychique.

La mise en œuvre est assurée dans deux champs d'activité :

1. Coordination des activités des acteurs

La coordination des activités des acteurs est intensifiée par des réunions régulières d'échange et de coordination ainsi que par la présence à des conférences régionales et aux assemblées des membres de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS). La gestion des partenariats existants ainsi que

la création de nouvelles coopérations forment la base d'une collaboration efficace avec des organisations choisies.

2. Promotion des échanges et de la mise en œuvre de mesures communes

La priorité est donnée ici aux campagnes sur la santé psychique réalisées en collaboration avec les cantons. La Fondation s'engage en outre dans une large alliance en faveur de la promotion des compétences en santé.

S04.3: Promotion Santé Suisse joue le rôle d'interface avec d'autres domaines politiques concernés par la promotion de la santé et la prévention.

La mise en œuvre est assurée dans deux champs d'activité :

1. Gestion des parties prenantes

La Fondation assure une gestion proactive des parties prenantes qui analyse chaque année dans un rapport interne les relations avec les différentes parties prenantes. Par le biais d'une enquête externe, la Fondation interroge régulièrement les parties prenantes sur leur satisfaction par rapport à la collaboration avec Promotion Santé Suisse ainsi que sur sa qualité.

2. Travail politique

Promotion Santé Suisse observe les organes pertinents de la politique nationale et internationale et traite, en fonction des besoins, des thèmes prioritaires dans le travail politique. Elle entretient et soigne également ses relations avec les milieux politiques et prend position dans le cadre de procédures de consultation choisies.

05: L'efficacité et l'impact des mesures de Promotion Santé Suisse sont examinés et les résultats, communiqués et valorisés.

L'atteinte des objectifs de projets importants est contrôlée par des évaluations externes. La mise en œuvre de la stratégie en place fait également l'objet d'une évaluation externe. C'est ainsi que Promotion Santé Suisse rend compte à ses parties prenantes.

S05.1: Afin de vérifier l'efficacité et l'impact de ses mesures ainsi que des projets, programmes et campagnes qu'elle soutient, Promotion Santé Suisse mandate et coordonne des études d'évaluation et de monitoring, dont elle exploite les résultats pour de nouvelles améliorations.

La mise en œuvre est assurée dans deux champs d'activité:

1. Contrôle de l'efficacité et de l'efficience des activités internes et externes

L'efficience et l'efficacité des activités de la Fondation sont contrôlées par des évaluations, des monitorings et un reporting systématique. Les évaluations sont avant tout formatives ou sommatives et axées sur différents objectifs, comme l'apprentissage et l'optimisation, la prise de décisions ou l'obligation de rendre compte.

Les monitorings, quant à eux, sont des outils d'information et de communication qui permettent de suivre sur de nombreuses années l'évolution des domaines examinés, d'en rendre compte et de contribuer ainsi au rayonnement de la Fondation en tant que centre de compétences.

2. Exploitation des résultats pour le développement des différentes activités

Les résultats obtenus sont utilisés pour le développement des mesures, projets, programmes et campagnes. Une gestion des réponses est chaque fois mise en place afin d'intégrer les résultats des évaluations et d'en déduire des mesures concrètes. En outre, des méta-évaluations et des évaluations thématiques spécifiques allant au-delà du cadre des projets sont réalisées. Les résultats consignés dans un rapport annuel offrent une synthèse complète des différents objets d'évaluation de la Fondation.

S05.2: Promotion Santé Suisse informe les destinataires de manière appropriée sur les résultats des rapports d'évaluation et de monitoring.

La mise en œuvre est assurée dans deux champs d'activité:

1. Informations sur les résultats des évaluations

Pour communiquer les résultats des évaluations de manière appropriée aux destinataires, des formats de publication adaptés aux groupes cibles et aux messages clés sont choisis, dont des feuilles d'information, des documents de travail, des Policy Briefs et des infographies.

2. Informations sur les résultats des monitorings

Les résultats des monitorings sont communiqués aux milieux professionnels, politiques et au grand public au moyen de formats multi-médias, tels que des vidéos, des newsletters et des podcasts.

S05.3: Promotion Santé Suisse améliore sa propre orientation sur l'impact ainsi que celle de ses organisations partenaires au moyen de mesures et de prestations appropriées.

La mise en œuvre est assurée dans le champ d'activité suivant:

1. Amélioration de sa propre orientation sur l'impact et de celle des organisations partenaires

L'orientation de Promotion Santé Suisse sur l'impact ainsi que celle de ses organisations partenaires est améliorée grâce à un soutien ciblé et à des offres de formation. Des ateliers et des coachings sont ainsi proposés pour faciliter la création et l'utilisation de modèles d'impact ainsi que l'élaboration de cahiers des charges. De plus, un soutien est fourni pour la formulation d'objectifs intelligents, la définition d'indicateurs et de chiffres clés, de même que pour la fixation de valeurs cibles pour les chiffres clés. Baptisé EFF Quadrat, le processus lancé en interne doit permettre à la Fondation de fournir à l'avenir des informations sur l'efficience et l'efficacité de ses mesures.

Wankdorfallee 5, CH-3014 Berne
Tél. +41 31 350 04 04
office.bern@promotionsante.ch

Avenue de la Gare 52, CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 345 15 15
office.lausanne@promotionsante.ch

www.gesundheitsfoerderung.ch
www.promotionsante.ch
www.promozionesalute.ch